

Puits ^{de} Les nouvelles S

Feuille d'information de la Mairie

n° 2001/3 Septembre

Réunion du 14 Septembre 2001

Présents: B de Valous, D Saulgeot, , AM Bayart, J Thenadey, F Balme, JF Joniaux, C Masson, T Javelle, D Chauve, H Mariotte.

Excusé: R Garcia ,

Le Conseil Municipal:

Monsieur MARIOTTE donne compte rendu sur l'état de la distribution d'eau.

Madame BAYART et Monsieur JAVELLE donnent compte rendu l'avancement du pôle scolaire au sein du SIVOS.

Monsieur CHAUVE donne des informations relatives à l'état de quelques canalisations d'eau pluviale, sur la difficulté de déterminer la propriétés des murs riverains des voies communales.

Le Conseil décide de continuer à utiliser le principe qui veut que le mur appartient au soutenu, en conséquence il envisage de refaire le mur riverain de Mr GHEERAERT. Il charge Mr CHAUVE de prendre les contacts nécessaires avec ce dernier.

Le Conseil Municipal :

Décide de remplacer 2 abris bus celui du CD 980 et celui vers la cabine téléphonique, celui situé vers l'Eglise sera supprimé car il est inutilisé, des devis seront demandés.

Approuve le compte administratif 2000 s'établissant comme suit:

Dépenses de Fonctionnement :	490 678, 05
Recettes de Fonctionnement :	804 552,14
Excédent de Fonctionnement reporté:	2 653 945, 84

Dépenses d'investissement:	3 706, 04
Recettes d'investissement :	85 453, 72
Excédent d'investissement reporté :	371 620, 23

Excédent global de clôture :	3 421 187, 84
------------------------------	---------------

Approuve le compte de gestion.

Fixe la redevance de France Télécom pour l'utilisation du domaine public à savoir 154,F 80 par kilomètre d'artère et 51,F 60 par mètre carré d'emprise au sol.

Demande que soit relancé la procédure de classement en voie communale du chemin du Château d'eau et du chemin cadastré ZH 5 Chassinel au C D 980 .

Décide de faire refaire l'enduit de la voie des Hoteaux au titre de voirie 2002 .

Accepte le devis de transport de terre pour l'aménagement de la décharge .

Demande que soient soumis au régime forestier les parcelles D 322, 316, 309, 299 .

Maintient à 150 Frs le prix des affouages 2001/2002 .

Décide de verser une subvention de 1000 Frs au comité des Fêtes et 1000 Frs à l'Association des Maires de la Somme pour venir en aide aux communes sinistrées par les inondations.

Étudie la possibilité de transférer l'affichage de la mairie à l'extérieur .

Arrête le cabinet technique TOPO pour faire les relevés nécessaires en vue des aménagements des entrées de Puits et de la place de la Mairie.

Le Maire donne compte rendu de la réunion du SIVOM, fait état des retards de paiement, des difficultés de trésorerie en fonctionnement, de l'état d'avancement du recrutement d'un attaché territorial et enfin fait part de la volonté du bureau de retarder la transformation en Communauté de Communes tant que la situation ne sera pas assainie.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé et sur la demande de Monsieur le Préfet confirme la délibération du 8 décembre 2000 en vue de la création d'une communauté de communes sur le territoire du canton de Laignes.

Il souligne que la mise à jour de la situation du SIVOM est un préalable incontournable à la création de cette Communauté de Communes.